



SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Déclaration liminaire CAPD du 5 juillet 2018

Monsieur l'Inspecteur d'académie-DASEN, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour ouvrir une nouvelle ère, célébrer un nouveau Dieu. Cette nouvelle époque c'est celle du new management libéral, celle du pilotage par l'évaluation, celle de l'individualisation. Et quel est ce nouveau Dieu, dénominateur commun de la classe exceptionnelle, de la hors-classe et des toutes nouvelles primes Rep+ qui s'annoncent ? C'est le mérite.

Mais nous sommes bien loin de la notion de mérite, fondement de l'égalité républicaine en ce qu'il a permis le passage d'une distinction sociale liée au sang à une autre liée à la mesure des capacités. Le mérite est aujourd'hui lié aux valeurs du néolibéralisme et de l'utilitarisme et il est comme une machine à justifier toutes les inégalités. C'est une double caricature d'un principe de justice comme l'explique le philosophe Yves Michaud : d'abord en ce qu'elle pose l'individu comme l'unique responsable de sa réussite en faisant abstraction des conditions physiologiques, psychologiques et sociales qui entrent en jeu, ensuite parce qu'elle ne conçoit chacun que sous la forme d'un petit entrepreneur de soi capitalisant des compétences en vue de leur évaluation et rétribution.

Mais attention, comme le souligne la sociologue Marie Duru-Bellat, le mérite « grand mythe nécessaire des sociétés modernes » qui répond au besoin de croire que le monde est juste et que nous serons récompensés de nos efforts, ah la morale est bien de retour, engendre des effets pervers dommageables jusque dans nos écoles où l'on culpabilise les élèves en les renvoyant à la responsabilité de leurs échecs, plutôt que de lutter efficacement contre les inégalités sociales.

Il ne faisait aucun doute que la création de la classe exceptionnelle à laquelle nous nous sommes opposés, permettrait à l'institution, quand la part du gâteau ne permet pas d'augmenter ou de promouvoir toutes et tous, d'en récompenser quelques uns. Mais si les directeurs et les directrices, conseillers pédagogiques, enseignants spécialisés ou exerçant en éducation prioritaire font toutes et tous un travail remarquable que nous saluons...en quoi un simple enseignant qui, dans l'anonymat de sa classe, a amené année après année des centaines d'élèves vers le savoir, serait-il moins méritant ? Tout dépend bien sûr des critères qui déterminent le mérite et de qui en décide.

PPCR a défini de nouvelles modalités pour les promotions à la Hors-classe. Globalement, elles devraient permettre à terme, qui ne sera pas le même pour tout le monde faute de moyens suffisants, de dérouler une carrière sur deux grades, la période transitoire que nous vivons laisse apparaître des injustices que le SNUipp-FSU a dénoncées et combattues nationalement et que nous aurions pu corriger départementalement. Nous regrettons que ces choix n'aient pas été faits. L'opacité de l'attribution des avis, qui ont renforcé le mérite, et leur caractère non révisable, a généré de grandes incompréhensions chez nos collègues, voire de la colère, en tout cas du découragement et du renoncement. De même, le SNUipp-FSU a dénoncé le sort qui était réservé aux anciens instituteurs qui sont les sacrifiés sur l'autel du nouveau Dieu, les nouvelles modalités prenant en compte l'ancienneté dans le corps et non l'ancienneté générale de service. Une fois de plus, ils paient très chèrement pour certains les choix qu'ils ont fait mais pour beaucoup d'autres l'insuffisance des contingents d'intégration. Nous aurions aussi pu avoir, les temps sont difficiles pour les pensionnés, une attention pour les retraitables. Ce ne sera pas le cas.

En cette fin d'année, saluons tout de même l'effort méritoire du locataire de la Rue de Grenelle qui envisage sans attendre de mettre en musique « la remise à plat complète des modalités de rémunération des agents publics et la généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel ». En effet une partie de la prime pour les enseignants de Rep+, souvent les mêmes publics, et ne va pas dans le sens d'une revalorisation, par la reconnaissance et un salaire attractif de l'ensemble de notre profession qui souffre d'une crise du recrutement. Rappelons aussi pour finir que les études internationales montrent que la rémunération au mérite, là où elle a été mise en place a été un échec, démotivant les équipes et ne favorisant en rien la réussite des élèves.